

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MARS 2015

Présents : Didier GUILLAUME - Jean-Yves PILLIER - Alain DAVASE - Gabriel HUBERT - Catherine CLEMOT - Emmanuelle HALIN - Vincent IMHOFF - Damien CUREAUDEAU - Sandra BOURSIN - Pascal CHAMPION - Françoise BERNET-CARAMAN - Monique AUDEBRAND et Caroline ROBINEAU

Absents excusés : Sarah NIVELLE et Jean-Marc QUINCHARD

Elections départementales des 22 et 29 mars

Le Conseil Municipal a établi le planning des permanences pour le bureau de vote des élections départementales.

Subventions 2015

Le Conseil Municipal a attribué les subventions suivantes :

| | |
|---|-------|
| . Association "Familles Rurales" - Les Ulmes | 1200€ |
| . Groupement de Défense et de Protection des Cultures – Les Ulmes | 130€ |
| . Mutuelle Nationale Territoriale..... | 170€ |
| . Fondation du Patrimoine de Maine-et-Loire | 50€ |
| . M.F.R. Beaufort en Anjou Gée | 21€ |
| . M.F.R. "La Riffaudière" - Doué-la-Fontaine | 42€ |
| . Centre de Formation d'Apprentis Saint Michel Mont Mercure | 21€ |
| . Lycée professionnel « Les Ardilliers »..... | 21€ |
| . Association AFRIEJ Distré (2€ / hab.)..... | 1168€ |

Questions diverses :

Ouverture de crédits budgétaires

Monsieur le Maire a proposé l'ouverture des crédits budgétaires 2015 pour la somme de 549 euros, concernant l'achat d'un lot de 60 chaises pour l'église.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à mandater la facture correspondante et a précisé que les crédits seront inscrits au chapitre 21 du budget de l'exercice 2015.

Indemnité de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal a décidé de verser au prêtre ne résidant pas dans la commune mais chargé du gardiennage de l'église, l'indemnité maximale autorisée pour l'année 2015 à savoir, 119,55 €.

Transfert de compétence et Adhésion de la Communauté d'Agglomération de Saumur au SIEMML pour l'éclairage public

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable à l'adhésion au SIEMML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de "l'éclairage public".

La Poste

Monsieur le Maire a fait part au conseil du courrier de la Poste sollicitant la commune pour avoir la possibilité d'accéder à un lieu de restauration afin que les facteurs en charge de la commune puissent prendre leur pause méridienne du lundi au vendredi, suite aux évolutions à venir des services de la poste.

Le conseil a accepté cette demande et la salle des fêtes du Mousseau sera mise à disposition des facteurs en précisant qu'une convention nominative sera établie ultérieurement.